

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5028**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 16: Ferronnerie d'art

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Le ministre chargé de l'éducation au titre d'une profession dénommée « ferronnerie d'art » rattachée au groupe des métiers du bâtiment, des travaux publics et du patrimoine architectural, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

254v Ferronnerie et dinanderie, facture d'instruments à vent

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects des travaux de ferronnerie d'art avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ d'intervention comme la réalisation de décoration en fer de toutes tailles : statues, rampes d'escalier, grilles ornementales, pièces d'orfèvrerie, armes blanches, serrures... Il restaure des objets anciens. Les activités consistent à :

- Concevoir une solution constructive répondant à un projet en maîtrisant les calculs de dimensionnements de l'ouvrage, l'élaboration des dessins grandeur nature des volutes et autres éléments décoratifs d'un ouvrage en respectant le style historique et architectural ;
- Réaliser les mesures de l'ouvrage et dessiner des ébauches.
- Sélectionner les métaux puis les découper ;
- Choisir les procédés adaptés à son objet : usinage, formage à la forge ou au chalumeau, moulage, soudure, façonnage... ;
- Réaliser le montage et ajuster les pièces avant d'assurer les finitions : ébarbage, polissage et traitement des métaux ;
- Poser de l'ouvrage et assurer la finition sur un chantier.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Prendre en charge la demande client et le cahier des charges dans l'entreprise et sur le site pour analyser et identifier les besoins pour la réalisation ;
- Forger tant au marteau qu'au martinet toutes sortes de volutes ;
- Refouler le métal pour fabriquer des noyaux de volutes ou des équerres à angles vifs, sans soudure ;
- Réaliser des soudures à la forge et des assemblages à mi-fer, ainsi que par bagues ou liens métalliques ;
- Débillarder des éléments de garde-corps ;
- Polir les différents métaux : aciers, acier inox, laiton, cuivre ;
- Incorporer au sein de ses ouvrages, des produits verriers, des éléments en bois ou des matériaux de synthèse... ;
- Réaliser la préparation et la finition des ouvrages en vue des revêtements de la protection finale des ouvrages : patines, polissages, peintures ;
- Implanter ses ouvrages sur chantier en maîtrisant les règles de fixation sur tous matériaux : métal, béton, bois ;
- Appliquer les règles de levage et de manutention d'ouvrages lourds ou volumineux en prenant en compte les règles de prévention et de sécurité.
- constituer le dossier de réalisation du projet.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans tous ces secteurs, des PME artisanales ou des manufactures. Les plus expérimentés évoluent vers des postes de chef d'atelier ou reprendre un fond de commerce après une mise à niveau en gestion d'entreprise.

ferronnier; ferronnier d'art

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1601 : Métallerie d'art

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Les épreuves évalueront la conception et la réalisation d'un ouvrage de ferronnerie d'art nécessitant la maîtrise parfaite des techniques de forgeage, refoulement, conformation de métaux, de débillardage, d'assemblages à mi-fer et autres, des chevillages, des procédés de

soudures à la forge, à l'arc et autres soudures électriques, brasures, des éléments complexes avec divers matériaux ;

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage	X		
Après un parcours de formation continue	X		
En contrat de professionnalisation	X		
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924 : 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

Autres sources d'information :

<http://www.meilleoursouvriersdefrance.org>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.